



77 bis/79, rue de Picpus - 75012 PARIS
Tél.01 44 74 30 00 Fax.01 44 74 30 98

6, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 94000 Créteil
Tél.01 48 98 22 00 Fax.01 42 07 19 10

E-mail : contact.cab@groupenation.fr
Site internet : www.groupenation.fr

S.A.S. au capital de 1.000.000 €
Siret 572 082 998 00103 - APE 4511 Z
TVA INTRACOM FR70 572 082 998
Registre des Intermédiaires d'Assurance N°07086320 - Orias : http://www.orias.fr
Sous contrôle de l'ACP, Autorité de Contrôle Prudentiel
61, rue Taitbout - 75002 Paris cedex 02
BIC : CCBPFRPPMTG IBAN : FR76 1020 7003 2022 2187 7015 978

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
82199	50134	351350	1/1	19/08/2024

FACTURE COMPTANT

TVA :

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	332M322 573	GR-502-CA	ZFAEFAN44PX146447		07/09/2023	9152

Date d'entrée	Type/E	N° V/O
19/08/2024	ME	VN007653

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
-------------------------	----------	------------	----------	-------------------	---	---------

** OR 50134 DU 19/08/2024 **

B : INTERVENTION B

6000633304	FILTRE A POLLEN	080205	1,00	31,20	31,20	4	31,20
LG	LAVE GLACE	100206	1,00	3,08	3,08	4	3,08
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX							
0010H01	COUPON D'ENTRETIEN		0,80	105,00	105,00	4	84,00
DECHET	ECO PARTICIPATION			2,50	2,50	4	2,50

SOUS-TOTAL INTERVENTION B : 120,78 HT (144,94 TTC)

* TOUTE L EQUIPE APRES-VENTE VOUS REMERCIE DE VOTRE VISITE ET VOUS *
* SOUHAITE UNE BONNE ROUTE *



Base	120,78					Total H.T.	120,78
taux	20,000						
T.V.A							
10	24,16	1	2	3	4	Total T.V.A.	24,16
BRUT HT :	120,78						

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
34,28	84,00	0,00	2,50	0,00	144,94

0,80 heures

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

Client	82199	CONDITIONS DE VENTE :
Facture	351350	En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties
Date	19/08/2024	quelles que soient les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que, sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours
Montant TTC	144,94	suivant l'envoi de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne
Règlement		pou on contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf on cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison
Echéance	19/08/2024	seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de
Papillon à joindre		défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit en application des Articles 1352 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement
à votre règlement		contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.)
		MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le
		mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des
		pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs,
		une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux.
		Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
		CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de
		l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre
		matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.